

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2018 A 20 H 00**

Convocation du 29 Octobre 2018

PRESENTS : Mr le Maire, Mr Gachon, Mes Paillard, Ranc, Mr Cloche, Rouby, Guénard, Escoffier, Roig, Martinat, Mes Gambetti, Gordillo

ABSENTS : excusés :  
Mr Reynaud, Me Boureghda,

Secrétaire de séance : Me Paillard

.....

**AMENAGEMENT ENTREE DE VILLAGE –**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal du projet Version 3 relatif à l'étude d'aménagement de l'entrée EST (route de Valréas).

Ce projet diffère de la Version 2 par la réalisation d'une sur largeur (2 x 3.50 m) de chaussée afin d'intégrer deux ilots centraux.

Il sera demandé au Bureau d'études s'il est possible d'aménager la voie à l'intersection des chemins de Verrat et de Bourbouton.

**ECOLE**

**PORTAIL FAMILLE :**

Après examen des propositions, le devis de « ARG SOLUTIONS » est retenu pour la mise en place d'un logiciel enfance permettant aux parents des élèves de procéder par internet à l'inscription aux prestations des services cantine et garderie périscolaire. Le devis s'élève à 2 750 € H.T. Il comprend la gestion du portail « familles » pour les modules cantine et garderie :

- Audit, gestion des membres d'une famille, fiche enfant,
- Gestion prévisionnelle des repas, saisie des présences ou absences,
- Liens avec la trésorerie,
- Réservation des repas, règlement et paiement en ligne via TIPI Régie,
- Gestion des factures,
- Assistance téléphonique
- Hébergement sécurisé RGPD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve la mise en place d'un portail famille pour les services Cantine et Garderie périscolaire avec le mode de prépaiement en ligne sur Internet

Autorise Mr le Maire à ouvrir un compte DFT (Dépôt de Fond au Trésor) auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Drôme (Trésorerie de ST PAUL 3 CHATEAUX)

Décide d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publique locales (TIPI Régie)

Autorise Mr le Maire à signer les conventions avec la DGFIP pour la régie de recette « cantine et garderie périscolaire » et de prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire en vigueur

Autorise Mr le Maire à modifier en conséquence l'acte constitutif de la régie de recettes de la cantine et la garderie périscolaire.

## **COURS MUSICAUX RURAUX**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal :

- L'avenant au protocole d'accord établi entre la Fédération Nationale des CMR et la commune. Conformément au protocole d'accord portant sur la modification du tarif de l'heure/année, le tarif révisé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de **1 901.50 €**.
- L'avenant portant modification sur le nombre d'heures/année d'éducation artistique en musique. Il est convenu que le nombre d'heures/année d'éducation artistique établi au protocole est modifié ; il passe de 3 à 2 heures depuis le 3 septembre 2018.

Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter ces deux avenants.

Il est envisagé un changement de prestataire pour la rentrée 2019.

## **CENTRE LOISIRS**

Actuellement, notre village dépend de l'ALSH « Loisirs aux vents » basé à Tulette et mutualisant les communes de Tulette, Rochegude, Suze la Rousse, Bouchet, Saint Restitut et La Baume de Transit. Le centre de loisirs est ouvert partiellement pendant les vacances scolaires de 8h15 à 17h30. A l'heure actuelle les communes de la mutualisation du centre « Loisirs au vent » travaille à une extension de cette mutualisation. La nouvelle mutualisation intégrerait les communes de Saint Paul 3 châteaux ainsi que, sous réserve, Clansayes et Solérieux. Cela permettrait d'étendre les horaires d'ouverture (7h30/18h30), les périodes d'ouverture (toutes les vacances scolaires seraient concernées) et donnerait le choix aux enfants du centre d'accueil (Tulette ou le rubi's cube à Saint Paul 3 châteaux). Pour une question de coût il serait également envisagé de supprimer le ramassage en car dans les communes car ce service est peu utilisé et coûte très cher. Dans tous les cas les communes qui financent déjà largement le centre de loisirs (+ de 50% du coût de fonctionnement) ne souhaitent pas augmenter le montant des prestations pour la commune et pour les familles.

D'ores et déjà, les enfants de La Baume de Transit sont prioritaires pour s'inscrire au Rubi's cube (Saint Paul 3 châteaux) le mercredi. Les enfants de la Baume de Transit peuvent également s'inscrire à la garderie du mercredi sur la commune de Tulette (9€ la demi-journée et 18 € la journée ; centre ouvert de 7h30 à 18h). Cette garderie fonctionne, en période scolaire, sur la zone B.

## **REPertoire ELECTORAL UNIQUE : R.E.U. COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

La loi N° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE. Cette réforme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et en améliorera la fiabilité.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 juillet 2018 énonce, entre autres, la mise en place d'une commission de contrôle prévue par l'article L 19 du nouveau Code Electoral, à compter du 10 janvier 2019. La commission de contrôle statue sur les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le Maire à son encontre (non inscription, radiation...).

La commission se compose de 3 membres dont :

- 1 conseiller municipal (dans l'ordre du tableau)
- 1 délégué de l'administration (sur proposition du Maire)
- 1 délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Madame RANC Simone, conseillère municipale, est désignée pour faire partie de la commission municipale de contrôle.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE – CCDSP**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du conseil communautaire qui a pour objet de définir l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » de la façon suivante :

« L'intérêt communautaire comprend l'élaboration et la révision de chartes ou de schémas de développement commercial intégrés dans les documents d'urbanisme supra communal (SCOT...).

Une délibération est prise à la majorité : 10 voix Pour - 1 voix Contre pour accepter la modification des statuts dans la définition de l'Intérêt Communautaire de la Politique Locale du Commerce.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2017.

### **JARDIN DU SOUVENIR ET COLOMBARIUM**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal plusieurs devis pour la fourniture et pose d'un colombarium et la construction d'un jardin du souvenir au cimetière des entreprises DEL PAPA PF et AB CONSTRUCTION ; une demande de subvention a été faite auprès du Département.

### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de voter des crédits budgétaires au compte 2051 (investissement) pour permettre le paiement relatif à des licences MICROSOFT pour l'école et la Mairie.

Une délibération est prise à l'unanimité pour voter la somme de 292 € au compte 2051.

### **D.E.C.I**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du bureau d'études « PHENIX CONSEILS » pour effectuer l'état des lieux des points d'eau incendie sachant que le dernier contrôle a été fait en 2015 et que le RDDECI (Règlement Départemental du DECI) préconise un contrôle a maxima tous les 3 ans. Le prix est de 65 € HT par borne contrôlée.

La vérification des hydrants n'est pas comprise dans la prestation DECI.

### **HANGAR**

Le dossier a été transmis à la Société TRIANGLE qui va procéder à un piquetage. L'entreprise BASSO doit réaliser la préparation du sol.

## **LOGEMENT ANCIENNE POSTE**

Une réunion ainsi qu'une visite a eu lieu entre la Mairie et la Bibliothèque Départementale. Deux sites ont été visités : L'ancien logement de la Poste et la remise de la Cure. La Bibliothèque départementale doit faire le retour de la réunion par écrit. La DRAC peut subventionner la création ou la mise aux normes de bibliothèque mais celle-ci doit faire au moins 100 m2. De plus, l'ouverture des locaux doit être d'au moins 22 heures par semaine. Aucune décision définitive n'est prise par le Conseil Municipal.

Une proposition d'honoraires pour les missions d'architecte pour l'aménagement de l'appartement en Etablissement Recevant du Public s'élève à 6 980 € HT ;

## **BALCON MAIRIE**

Le conseil municipal donne un avis favorable au devis du bureau « L'AGENCE » pour les honoraires pour la mission de conception et de suivi de chantier pour la rénovation du balcon de la Mairie d'un montant de 1940 € H.T. ainsi qu'au devis de « BSY Ingénierie » pour la fourniture des prescriptions des consoles du balcon : 550 € H.T.

## **QUESTIONS DIVERSES**

RECENSEMENT 2019 : Le prochain recensement aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Mme CHAPONNEAU a été désignée coordonnateur de l'enquête.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Rendez-vous 11 H 15 devant la Mairie. Une exposition se tient à la Salle des fêtes du 03 au 11 novembre.

SERVICE TECHNIQUE : Mr le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mr BAYET Valentin qui désire quitter son poste d'agent d'entretien à compter du 31 octobre 2018.

FIN DE LA REUNION : 23 H 00

Prochain conseil municipal : Mardi 11 décembre à 18 H 00

Commission scolaire : Jeudi 15 novembre à 18 H 30

<b><i>GAUDIBERT Jean-Louis</i></b>	<b><i>GACHON Wilfried</i></b>	<b><i>CLOCHE Jacky</i></b>
<b><i>REYNAUD Guy</i></b>	<b><i>PAILLARD Sandrine</i></b>	<b><i>RANC Simone</i></b>
<b><i>MARTINAT Hervé</i></b>	<b><i>ROIG Jérôme</i></b>	<b><i>BOUREGHDA Corinne</i></b>
<b><i>GORDILLO Nathalie</i></b>	<b><i>GAMBETTI Pascale</i></b>	<b><i>GUENARD Jérôme</i></b>
<b><i>ESCOFFIER Patrice</i></b>	<b><i>ROUBY Sébastien</i></b>	